

# VOL AU TRAVAIL



Soyez conscient des signes de vol sur le lieu de travail.

Le vol ou le vol est un acte criminel et peut être puni par la loi.

Les exemples comprennent:

- Vol d'articles physiques, tels que des ordinateurs portables, des téléphones portables, des EPI ou des stocks ;
- Vol de temps, c'est-à-dire heures supplémentaires non autorisées, départs tardifs, longues pauses, arrivées prématurées, pointage à l'arrivée ou au départ d'un collègue, socialisation excessive ou activités personnelles au travail ;
- Vol de secrets commerciaux



Signalez les incidents de vol ou de vol présumé à un superviseur, aux ressources humaines, au service juridique, à la conformité ou à la hotline.



Vous pouvez accéder à notre code de conduite, aux valeurs et aux attentes de 168 sur [navigator.rpminc.com](http://navigator.rpminc.com)

Pour vous aider à rester sur la bonne voie vers une prise de décision conforme et éthique, veuillez contacter votre direction ou nous à l'adresse : [compliance@rpminc.com](mailto:compliance@rpminc.com).

**RPM**  
168168168168168

Nous sommes RPM et notre succès dépend de chacun de nous suivant la bonne voie et adoptant notre Valeur de 168® pour prendre les bonnes décisions.